

Citadine 2.24 Cheminée et VMC Citadine 2.24 FF - Citadine 2.28 FF

Chaudières murales à gaz

Français
24/01/07



Notice
Utilisation

CE



De Dietrich

www.dedietrich.com

1 Remerciements

Nous vous félicitons d'avoir choisi un produit **DE DIETRICH**, un produit de qualité. Nous vous conseillons vivement de lire les instructions suivantes afin de garantir le fonctionnement optimal de votre appareil. Nous sommes persuadés qu'il vous donnera entière satisfaction et répondra à toutes vos attentes.

2 Recommandations

i Le bon fonctionnement de l'appareil est conditionné par le strict respect de la présente notice.

L'installation et la première mise en service doivent être effectuées par un professionnel qualifié. Toute intervention sur le bloc gaz est uniquement autorisée par un professionnel qualifié.

■ Aération

France : la section de l'aération, obligatoire dans le local où est installée la chaudière, doit être conforme à la norme DTU 61.1 (P 45 204) et en particulier à l'instruction relative aux aménagements généraux (Cahier 1764 avril 1982).

⚠ L'entrée d'air dans le local ne doit en aucun cas être obstruée, même partiellement.

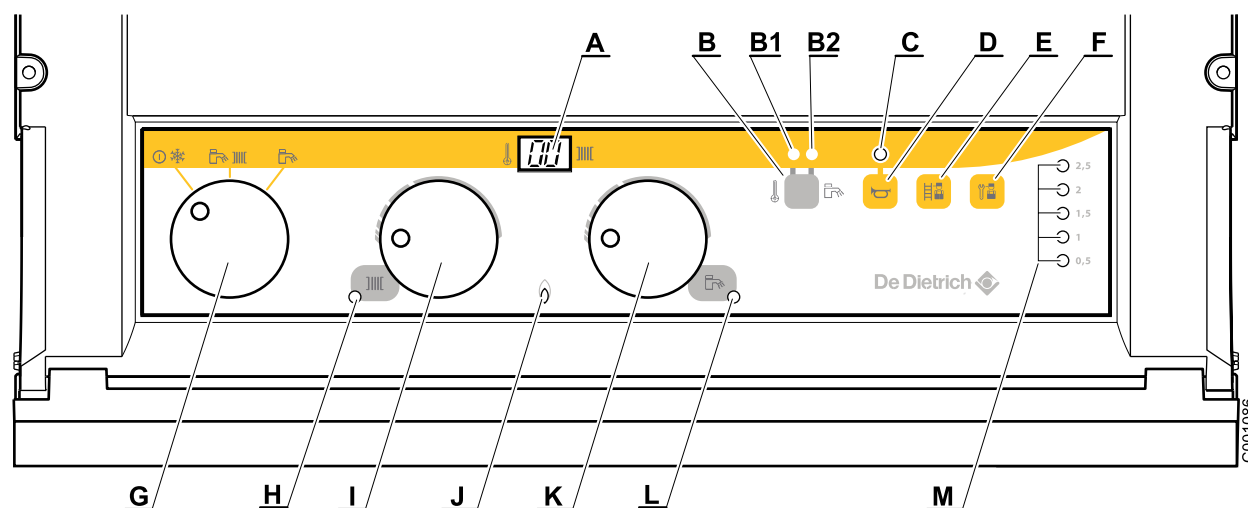
■ Entretien

L'entretien et un nettoyage complet de la chaudière, ainsi que le ramonage du conduit de fumées doivent être effectués obligatoirement au moins 1 fois par an par un professionnel qualifié. Nous vous recommandons de souscrire un contrat de maintenance.

■ Précautions à prendre contre le gel

La chaudière est équipée d'un dispositif hors gel. En cas d'arrêt total du chauffage en hiver pouvant entraîner des risques de gel (fermeture de radiateurs, coupure de courant), nous recommandons d'utiliser un antigel bien dosé pour éviter le gel de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation (dans tous les cas, consulter l'installateur).

3 Tableau de commande



| | |
|---|---|
| A | Afficheur de température |
| B | Bouton de dérogation maintien en température eau chaude sanitaire |
| C | Voyant de mise en sécurité |
| D | Bouton de déverrouillage |
| E | Bouton "ramonneur" |
| F | Bouton "installateur" |
| G | Commutateur 3 positions |
| H | Voyant de marche "chauffage" |

| | |
|---|--|
| I | Réglage de la température chauffage |
| J | Voyant présence de flamme |
| K | Réglage de la température de l'eau sanitaire |
| L | Voyant de marche "eau chaude sanitaire" |
| M | Indicateur de pression |

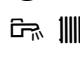
4 Utilisation

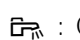
- Vérifier que la chaudière est raccordée électriquement.
- Ouvrir le robinet gaz (Voir page suivante).

■ G : Commutateur

Placer le commutateur sur le mode de fonctionnement choisi :

 : Chaudière arrêtée (avec protection antigel)

 : Chaudière en service : Chauffage; Production d'eau chaude sanitaire (Mode conseillé)

 : Chaudière en service : Production d'eau chaude sanitaire uniquement

■ I : Bouton de réglage

Régler la température de l'eau de chauffage

- Butée à gauche : = 40 °C
- Point dur : = 75 °C
- Butée à droite : = 90 °C

■ K : Bouton de réglage *

Régler la température de l'eau chaude sanitaire


- Butée à gauche : = 40 °C
- Point dur : = 53 °C
- Butée à droite : = 58 °C


■ B : Bouton de dérogation maintien en température eau chaude sanitaire

Pour Citadine avec régulateur Easymatic ou Easyradio

Une impulsion de 1 seconde en mode été ou été/hiver permet de déroger le maintien en température de l'échangeur ECS en dehors de la plage horaire programmée sur le régulateur jusqu'à minuit (Voyant B2 clignote).

 Voyant B1 allumé : Le brûleur est allumé pour réchauffer l'échangeur ECS.

 Voyant B2 éteint : Pas de dérogation ni de programme en cours.

 Voyant B2 allumé : Programme confort actif.

Pour Citadine sans régulateur

Voyant B1 allumé : Le brûleur est allumé pour réchauffer l'échangeur ECS.

Une coupure de courant ne modifie pas le mode de fonctionnement sélectionné.

■ D : Bouton de déverrouillage

Si la chaudière s'est mise en sécurité (voyant **C** allumé), appuyer sur le bouton **D** pour la rallumer. Si un 2ème réarmement s'avère nécessaire et reste sans succès, prévenir votre installateur.

■ M : Indicateur de pression

Affiche la pression dans le circuit chauffage de 0.5 à 2.5 bar. Si le voyant rouge (0.5 bar) est allumé, refaire l'appoint d'eau avec le dispositif de remplissage (disconnecteur) (Voir page suivante).

■ E et F : Bouton "ramoneur" et Bouton "installateur"

Ces 2 boutons sont réservés à l'installateur.

L'allumage de la chaudière peut être provoqué par :

- Une demande de chaleur au niveau du thermostat d'ambiance, s'il existe.
- Une demande de chaleur par le thermostat de la chaudière (Réglage du bouton I).
- Un puisage sanitaire.
- Un maintien en température de l'échangeur ECS.

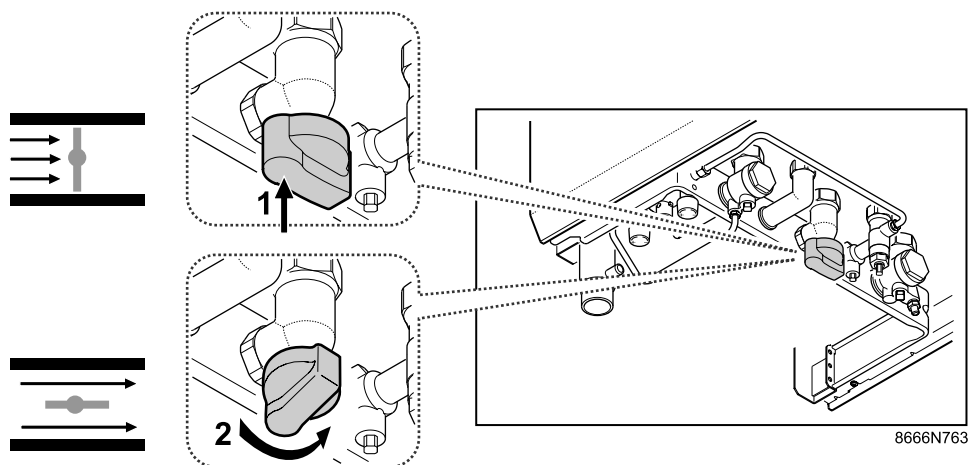
5 Raccordement gaz



En cas d'odeur de gaz :

- Fermer le robinet d'arrivée gaz
- Ouvrir les fenêtres
- Ne pas manipuler d'interrupteurs
- Eteindre toutes flammes
- Prévenir votre installateur ou la société de maintenance
- Prévenir le fournisseur de gaz.

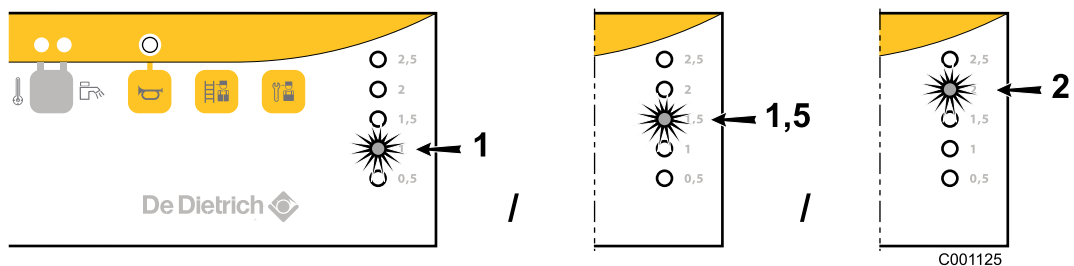
5.1 Ouverture du robinet gaz de la chaudière



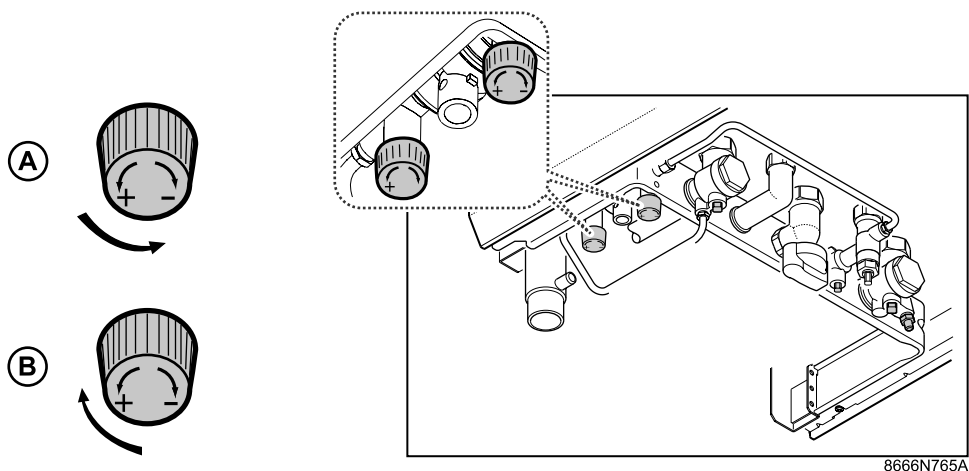
- 1 Sous la chaudière, pousser la manette jaune vers le haut
- 2 Sous la chaudière, tourner la manette d'un quart de tour

5.2 Contrôle de la pression d'eau dans la chaudière

La pression d'eau dans la chaudière doit être comprise entre 1 et 2 bar.



5.3 Appoint en eau dans la chaudière



8666N765A

- | | |
|---|---|
| A | Sous la chaudière, ouvrir (+) les 2 robinets jusqu'à une pression comprise entre 1 et 2 bar |
| B | Refermer les 2 robinets (-) |

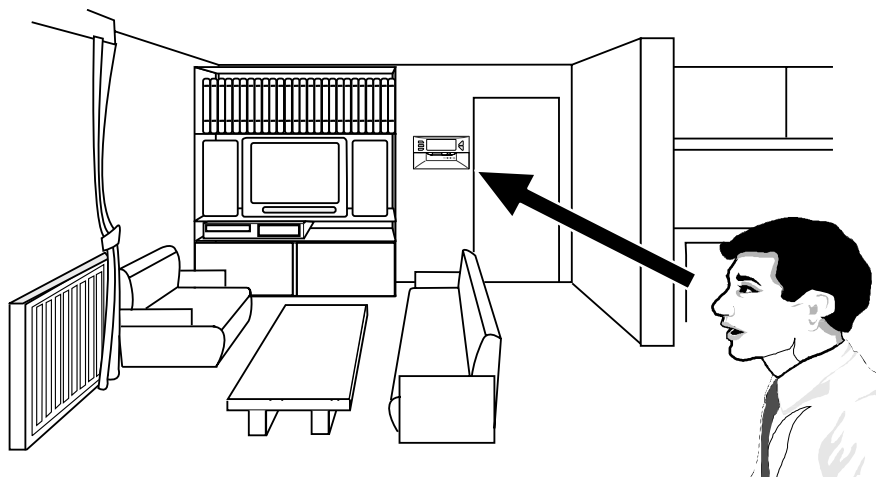
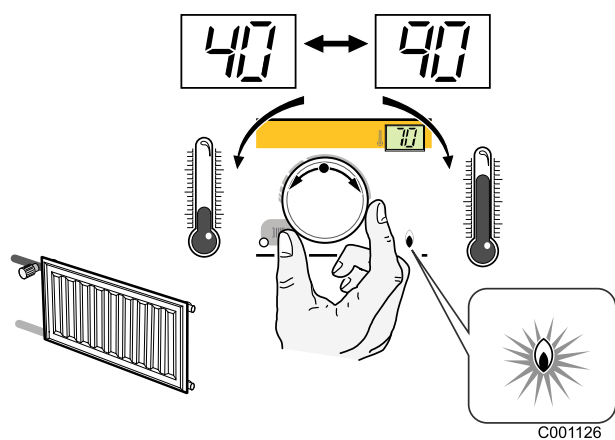
5.4 En cas de dérangement

Vérifications à faire avant d'appeler l'installateur

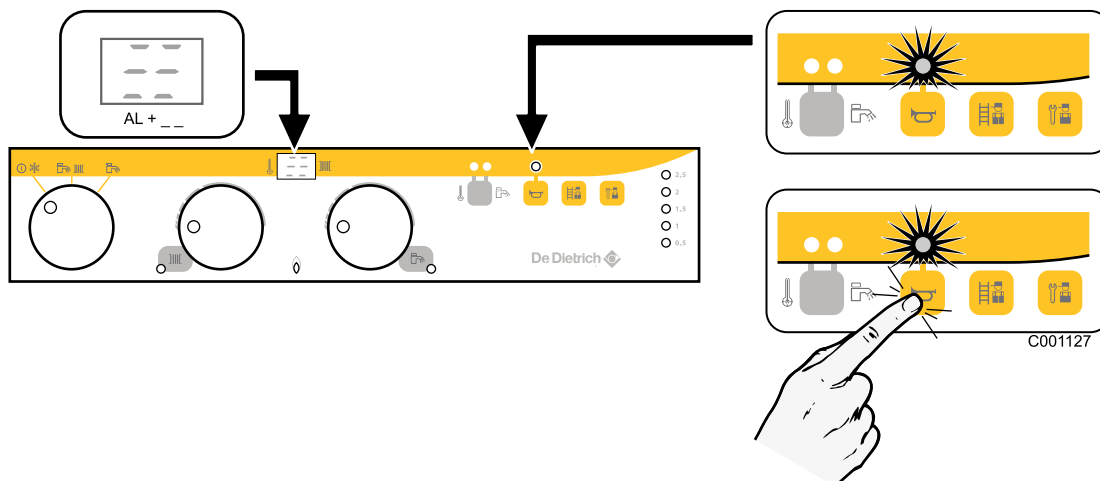
■ Le brûleur ne fonctionne pas


► Il fait froid.

- Vérifier les réglages du thermostat de chaudière.
- En cas de présence d'un thermostat d'ambiance ou d'une commande à distance (Easymatic ou Easyradio), vérifier son réglage d'après sa notice.



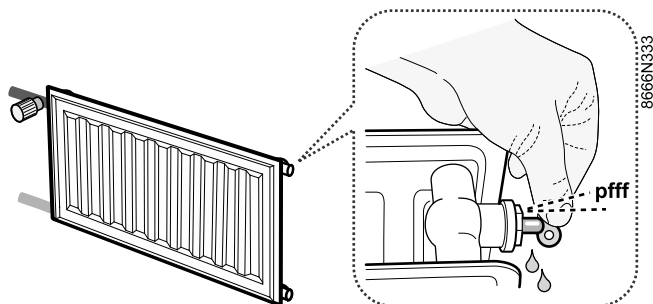
- ▶ Il fait froid. Il n'y a pas d'eau chaude sanitaire



- Relever le code affiché **AL + __**.
- Appuyer sur le bouton  jusqu'à l'extinction du voyant rouge.
- Relâcher le bouton. La chaudière redémarre.
- En cas de problème, contacter votre installateur en lui précisant l'indication d'alarme.

■ Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids

- ▶ Bruits d'air et d'eau dans les radiateurs
 - Purger les radiateurs.
 - Faire un appoint d'eau dans le circuit chauffage.
 - S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, contacter l'installateur.
 - Si le problème persiste, consulter votre installateur.
 - Vérifier le bon fonctionnement de l'accélérateur chaudière.
 - Si le problème persiste, consulter votre installateur.



■ L'eau chaude sanitaire ne paraît pas assez chaude

- ▶ Débit d'eau au robinet trop important. Plus le débit est élevé, plus la température baisse.
 - Réduire le débit au robinet d'eau chaude.
 - En cas de plusieurs postes de puisage ouverts en même temps, fermer l'un ou l'autre poste.

■ L'eau chaude met très longtemps à arriver sur certains postes de puisage et pas sur d'autres

Ceci est dû à la longueur des tuyauteries d'eau chaude entre les postes de puisage et la chaudière. Plus la longueur est grande, plus le temps nécessaire pour que l'eau chaude remplace l'eau refroidie dans la tuyauterie est grand.

■ Lorsque vous signalez un défaut à l'installateur, indiquez-lui :

- ▶ Type de chaudière,
- ▶ Numéro de série. Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur du volet du tableau de commande,
- ▶ Année de fabrication. Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur du volet du tableau de commande,
- ▶ Type de gaz utilisé.

Garanties

Vous venez d'acquérir l'un de nos appareils et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement.

Votre installateur et tout notre réseau restent bien entendu à votre disposition.

Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'insuffisance d'entretien de celui-ci, ou de l'installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un installateur professionnel).

Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils
- aux règles de l'art

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport.

Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

France

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

Belgique

Les dispositions qui précèdent concernant la garantie contractuelle ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en Belgique en matière de vices cachés.

Suisse

L'application de la garantie est soumise aux conditions de vente, de livraison et de garantie de la société qui commercialise nos produits.

Autres pays

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en matière de vices cachés dans le pays de l'acheteur.

DE DIETRICH THERMIQUE S.A.S.

www.dedietrich.com



Direction des Ventes France
57, rue de la Gare
F- 67580 MERTZWILLER
☎ +33 (0)3 88 80 27 00
✉ +33 (0)3 88 80 27 99

DE DIETRICH HEIZTECHNIK

www.dedietrich.com



Am Concorde Park 1 - B 4 / 28
A-2320 SCHWECHAT / WIEN
☎ +43 (0)1 / 706 40 60-0
✉ +43 (0)1 / 706 40 60-99
office@dedietrich.at

DE DIETRICH HEIZTECHNIK

www.dedietrich.com



Rheiner Strasse 151
D- 48282 EMSDETTEN
☎ +49 (0)25 72 / 23-5
✉ +49 (0)25 72 / 23-102
info@dedietrich.de

NEUBERG S.A.

www.dedietrich.com



39 rue Jacques Stas
L- 2010 LUXEMBOURG
☎ +352 (0)2 401 401

VAN MARCKE

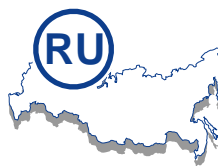
www.vanmarcke.be



Weggevoerdenlaan 5
B- 8500 KORTRIJK
☎ +32 (0)56/23 75 11

DE DIETRICH

www.dedietrich.com



8 Gilyarovskogo Str. 7
R- 129090 MOSCOW
☎ +7 495.974.16.03
✉ +7 495.974.66.08
dedietrich@nnt.ru

VESCAL S.A.

www.chauffer.ch / www.heizen.ch



Z.I de la Veyre, St-Légier
1800 VEVEY 1
☎ +41 (0)21 943 02 22
✉ +41 (0)21 943 02 33

DE DIETRICH

www.dedietrich.com



Room 512, Tower A, Kelun Building
12A Guanghua Rd, Chaoyang District
C-100020 BEIJING
☎ +86 (0)106.581.4017
+86 (0)106.581.4018
+86 (0)106.581.7056
✉ +86 (0)106.581.4019
contactBJ@dedietrich.com.cn



De Dietrich

DE DIETRICH THERMIQUE
57, rue de la Gare F- 67580 MERTZWILLER - BP 30
www.dedietrich.com